



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PLP 2

Question écrite n° 39987

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modifications importantes de la nature et du contenu des enseignements d'électronique et d'électrotechnique des lycées professionnels, modifications conduisant les professeurs dispensant les enseignements considérés à revendiquer la reconnaissance par l'administration de leur enseignement comme un enseignement professionnel théorique, avec une obligation de service hebdomadaire réduite de vingt-trois à dix-huit heures. Une réflexion étant actuellement en cours afin d'établir une meilleure définition des services d'enseignement en lycée professionnel, il souhaiterait qu'il lui fasse part de l'état d'avancement de ladite réflexion au regard des enseignements d'électronique et d'électrotechnique dispensés en lycée professionnel.

Texte de la réponse

La réflexion évoquée n'a pas encore abouti. Il y a lieu d'observer que les actuels maxima de service hebdomadaire des professeurs de lycée professionnel sont applicables depuis la rentrée scolaire 1992-1993, et font suite à une décision prise en 1989 dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante, consistant en une réduction de trois heures en trois ans des obligations hebdomadaires de service. Ces professeurs ont donc bénéficié, dans une période récente, de mesures significatives d'allègement de leurs obligations de service. Une nouvelle évolution du dispositif réglementaire se trouve limitée par le coût qu'elle entraînerait dans un contexte budgétaire particulièrement contraignant.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39987

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3206

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4388